ARADUR® HW 9102 US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09.03.2021	400000008889	Date de la première version publiée: 09.03.2021

Date d'impression 19.09.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARADUR® HW 9102 US

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 4G4E-80C5-7001-8PGH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1C	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia
3-aminopropyltriéthoxysilane

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Amines

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines	68410-23-1 - 01-2119972323-38	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 50 - < 70
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	- - 01-2119557899-12	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 5 - < 10
3-aminopropyltriéthoxysilane	919-30-2 213-048-4 612-108-00-0 01-2119480479-24	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

la lutte contre l'incendie		égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 5 - 35 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
calcium carbonate	471-34-1	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,58 mg/m3
calcium carbonate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,36 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,06 mg/m3
3-aminopropyltriéthoxysilane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	59 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	59 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	17,4 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	Eau douce	0,015 mg/l
	Eau de mer	0,014 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,132 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,125 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	7,5 mg/l
	Empoisonnement secondaire	6,93 mg/kg
	Eau douce - intermittent	0,15 mg/l
	Sol	0,018 mg/kg poids sec (p.s.)

3-aminopropyltriéthoxysilane		Eau douce	0,33 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation		
		Eau de mer	0,033 mg/l
	Facteurs d'Évaluation		
		Station de traitement des eaux usées	13 mg/l
	Facteurs d'Évaluation		
		Sédiment d'eau douce	1,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre		
		Sédiment marin	0,12 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre		
		Sol	0,05 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre		

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide
Couleur : jaune clair
Odeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de congélation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: coupelle fermée Selon les données provenant de composants similaires
Taux d'évaporation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Vitesse de combustion	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	:	1,15 - 1,25 g/cm3
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité dans d'autres solvants	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	8 000 - 18 000 mPa,s (25 °C)
Propriétés explosives	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : monoxyde de carbone
dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines**:**
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia**:**
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 885,3 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

3-aminopropyltriéthoxysilane**:**
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 491 - 2 688 mg/kg
Méthode: EPA OTS 798.1175

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,74 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 5 ppm
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2 979,7 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 4 075 mg/kg
Méthode: Toxicité aiguë par voie cutanée
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines:
Espèce: Epiderme humain reconstitué (RHE)
Durée d'exposition: 1 h
Méthode: OCDE ligne directrice 439
Résultat: Irritant pour la peau.
BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia**:**
Espèce: Lapin
Evaluation: Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

3-aminopropyltriéthoxysilane**:**
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines**:**
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
BPL: oui

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia**:**
Espèce: Lapin
Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

3-aminopropyltriéthoxysilane**:**
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines**:**
Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.
BPL: oui

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia**:**
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Non attribuée
Résultat: Donnée non disponible

Voies d'exposition: Voies respiratoires
Espèce: Non attribuée
Résultat: Donnée non disponible

3-aminopropyltriéthoxysilane**:**
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia**:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

: Type de Test: Test de mutation du gène
Résultat: négatif
BPL: oui

3-aminopropyltriéthoxysilane**:**

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia**:**

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 125/250/500 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

3-aminopropyltriéthoxysilane**:**

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia**:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Dermale
Dose: 3/10/30 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 30 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet toxique observé: 30 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/50/150/450 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 150 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet toxique observé: 150 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 443

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia**:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 15/50/115 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 23 d
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: 115 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: >= 250
Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 90 days 6 hNombre d'expositions: 5 d
Dose: 0/50/80/250 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 411

3-aminopropyltriéthoxysilane**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 200 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 2 160 hMéthode: Toxicité subchronique

Toxicité à dose répétée - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution
Donnée non disponible

Effets neurologiques
Donnée non disponible

Information supplémentaire
Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines**:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,07 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 5,18 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non

Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,25 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia**:**

Toxicité pour les poissons	:	CE50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 15 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 80 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 15 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): 750 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

3-aminopropyltriéthoxysilane**:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 934 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 331 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 1 000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 43 mg/l Durée d'exposition: 5,75 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines**:**

Biodégradabilité	:	Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée, non adaptée Concentration: 9 mg/l Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 0 - 70 % Durée d'exposition: 74 d Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B BPL: oui

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia**:**

Biodégradabilité	:	Type de Test: aérobique Inoculum: Mélange Résultat: N'est pas biodégradable. Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Stabilité dans l'eau	:	Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 12 Months (25 °C) pH: 6,5 Méthode: Pas d'information disponible. Remarques: Eau douce

3-aminopropyltriéthoxysilane**:**

Biodégradabilité	:	Inoculum: boue activée Concentration: 8,95 mg/l Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 67 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia**:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pow: 22,09 (25 °C) log Pow: 1,34 (25 °C)

3-aminopropyltriéthoxysilane**:**

Bioaccumulation	:	Espèce: Cyprinus carpio (Carpe) Facteur de bioconcentration (FBC): 3,4 Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,7 (20 °C) pH: 7

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Emballages contaminés	:	Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	:	UN 2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	:	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (POLYOXYPROPYLENEDIAMINE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4 Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	Corrosive
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	856
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	852

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	:	UN 2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	:	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (POLYOXYPROPYLENEDIAMINE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4 Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	8
EmS Code	:	F-A, S-B
14.5 Dangers pour l'environnement		
Polluant marin	:	oui

ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	:	UN 2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	:	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (POLYOXYPROPYLENEDIAMINE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4 Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	8
14.5 Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement	:	oui

RID

14.1 Numéro ONU ou	:	UN 2735

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	:	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (POLYOXYPROPYLENEDIAMINE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4 Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	8
14.5 Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement	:	oui

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2		DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	Non applicable
Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)	:	4511

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AIIC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Skin Corr. 1C	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.